

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : [catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca](mailto:catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca) afin qu'elles soient traitées en séance tenante.



## ORDRE DU JOUR

### SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 6 MAI 2025

Ouverture de la séance

#### **1. Adoption de l'ordre du jour**

1.1 Adoption de l'ordre du jour

#### **2. Première période de questions**

#### **3. Approbation des procès-verbaux**

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2025

3.2 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 avril 2025

#### **4. Affaires des membres du conseil et tour de table**

4.1 Tour de table des membres du conseil

4.2 Participation Tournois de golf - de la Ville de Saint-Césaire et de la Fondation du maire de Dunham

#### **5. Règlements**

5.1 Avis de motion et dépôt de règlement numéro 733-25-01 modifiant le règlement numéro 733-19, créant une réserve financière pour le renouvellement des équipements du Service de sécurité incendie

5.2 Adoption du règlement numéro 726-25-04 modifiant certaines dispositions du règlement numéro 726-18, tel qu'amendé, relatif à la gestion contractuelle

#### **6. Administration générale et finances**

6.1 Autorisation de paiement des déboursés pour le mois d'avril 2025

6.2 Dépôt du rapport financier 2024 de la Ville de Bedford

6.3 Octroi de contrat de gré à gré – Gestion documentaire pour les archives

6.4 Autorisation de signature – Acte de cession – Projet La Relance

#### **7. Aménagement et urbanisme**

7.1 Dépôt du registre des permis du mois d'avril 2025

7.2 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du CCU tenue le 23 avril 2025

7.3 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du CCU tenue le 30 avril 2025

7.4 PIIA – 5 Des Bâtisseurs

7.5 PIIA - 17 Des Bâtisseurs

7.6 PIIA – 24 Des Bâtisseurs

7.7 PIIA – 100 rue Wheeler – Bâtiment accessoire et gloriette

7.8 PIIA – 148 rue Principale – Rénovation extérieure

7.9 PIIA – 120 rue Cyr – Rénovations de façade

7.10 Dérogation mineure – 20 rue Cardinal – Galerie latérale

7.11 Dérogation mineure – 77-79 rue Rivière – Lotissement largeur de lot avant

7.12 Acceptation d'une proposition pour la vente et la mise en valeur des terrains du projet Héritage sur la rue Alcée-Rocheleau

7.13 Mandat à GESTIM INC. pour la nomination d'un inspecteur adjoint

7.14 Autorisation de signature – Acte d'échange de terrain – 75 rue de l'Église

#### **8. Loisirs et culture**

8.1 Autorisation de vente de garage pour 2025

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : [catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca](mailto:catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca) afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

## **9. Service des travaux publics et services techniques**

- 9.1 Autorisation de paiement du décompte No.3 pour le remplacement du dégrilleur de la station d'épuration
- 9.2 Services professionnels pour assistance technique et administrative pour l'année 2025
- 9.3 Octroi de contrat de gré à gré- remplacement de luminaires au terrain de tennis et au terrain de balle
- 9.4 Octroi de mandat pour l'inspection des pièges à matières grasses en 2025
- 9.5 Octroi de contrat de gré à gré pour l'acquisition d'une faucheuse

## **10. Service incendie et sécurité publique**

- 10.1 Nomination d'un fonctionnaire désigné pour l'application du Règlement numéro 682-08 relatif à la sécurité incendie

## **11. Ressources humaines**

- 11.1 Dépôt de la liste des embauches au 6 mai 2025
- 11.2 Nomination d'une personne responsable du protocole d'entente avec la Sûreté du Québec concernant la vérification des antécédents criminels de toute personne œuvrant pour la ville auprès des personnes vulnérables
- 11.3 Nomination – 4<sup>e</sup> poste de 30 heures journalier service de la maintenance (aréna et au centre communautaire)
- 11.4 Nomination – 3<sup>e</sup> poste de 30 heures journalier au service de la maintenance (à l'aréna et au centre communautaire)

## **12. Dépôt de correspondance**

- 12.1 Procès-verbal de la Zone-Éco (Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi) du 11 mars 2025
- 12.2 Lettre du ministère des Affaires municipales sur la bonification du programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028
- 12.3 Lettre du ministère des Transports relative au report de l'autorisation – Installation d'un système de feux rectangulaires à clignotement rapide dans diverses municipalités
- 12.4 Lettre concernant l'embranchement Stanbridge de la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique
- 12.5 Lettre de la Ville de Farnham – Demande d'acquisition emprise ferroviaire abandonnée

## **13. Affaires nouvelles**

### **Deuxième période de questions**

## **14. Levée de la séance**

- 14.1 Levée de la séance



**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, mardi 6 mai 2025 à 19h00.

Sont présents :

Mmes et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette  
Pierre Le Blanc  
Mona Beaulac

Marie-Pier Tougas

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Claude Dubois.

Sont également présents : Richard Joyal, directeur général et trésorier  
et M<sup>e</sup> Catherine Nadeau, directrice générale adjointe et greffière.

Monsieur le conseiller Yves Gnocchini était absent de son siège.

25-05-159

**Ouverture de la séance**

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil ouvre la séance à 19h00.

ADOPTÉE

25-05-160

**Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par le conseiller Pierre LeBlanc  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil adopte l'ordre du jour sans modification.

ADOPTÉE

N.M.

**Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.**

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 1<sup>er</sup> mai sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue.

Aucun citoyen dans la salle ne se prévaut de la période de questions.

25-05-161

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2025**

Considérant que chacun des membres du conseil a eu accès au procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2025, conformément à la Loi;

Considérant les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas  
Appuyé par le conseiller Pierre LeBlanc

Que ce conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2025.

ADOPTÉE

25-05-162

**Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 avril 2025**

Considérant que chacun des membres du conseil a eu accès au procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 avril 2025, conformément à la Loi;

Considérant les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 avril 2025.

ADOPTÉE

N.M.

**Tour de table des membres du conseil**

25-05-163

**Participation Tournois de golf de la Ville de Saint-Césaire et de la Fondation du maire de Dunham**

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par le conseiller Pierre LeBlanc

Que ce conseil autorise l'inscription deux personnes au tournoi de golf de la ville de Saint-Césaire qui se tiendra le 6 juin 2025 au montant de 155\$ par personne.

Que ce conseil autorise l'inscription d'un quatuor au tournoi de golf de la Fondation du maire de Dunham qui se tiendra le 4 septembre 2025 au montant de 700\$.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

25-05-164

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 733-25-01 modifiant le règlement numéro 733-19, créant une réserve financière pour le renouvellement des équipements du Service de sécurité incendie**

La conseillère Mona Beaulac donne avis de motion qu'il, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du Règlement numéro 733-25-01 modifiant le règlement numéro 733-19 créant une réserve financière pour le renouvellement des équipements du Service de sécurité incendie.

Je dépose et présente le projet de règlement numéro 733-25-01 modifiant le Règlement numéro 733-19, créant une réserve financière pour le renouvellement des équipements du Service de sécurité incendie.

25-05-165

**Adoption du Règlement numéro 726-25-04 modifiant certaines dispositions du règlement numéro 726-18, tel qu'amendé, relatif à la gestion contractuelle**

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 1er avril 2025, par madame la conseillère Marie-Pier Tougas par le biais de la résolution 25-04-118;

Considérant que le projet de règlement a été déposé et présenté lors de cette même séance du conseil municipal et qu'il a été mis à la disposition du public pour consultation;

25-05-165  
(suite)

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil adopte le Règlement numéro 726-25-04 modifiant certaines dispositions du règlement numéro 726-18, tel qu'amendé, relatif à la gestion contractuelle.

ADOPTÉE

25-05-166

**Autorisation de paiement des déboursés pour le mois d'avril 2025**

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Pierre LeBlanc

Que ce conseil adopte la liste des déboursés au 30 avril 2025, au montant de 293 038.73 \$ présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 1er mai 2025.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

25-05-167

**Dépôt du rapport financier 2024 de la Ville de Bedford**

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Ce conseil accuse réception, conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes, du dépôt du rapport financier 2024 consolidé comprenant le rapport de l'auditeur externe pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024.

ADOPTÉE

25-05-168

**Octroi de contrat de gré à gré – Gestion documentaire pour les archives**

Considérant qu'il est nécessaire d'octroyer un contrat pour la gestion des archives de la Ville de Bedford incluant la refonte du calendrier de conservation et du plan de classification;

Considérant l'offre de services reçue ainsi que l'avenant du 14 avril 2025 pour la rédaction d'un bilan de santé, des services professionnels ainsi que des services techniques par l'entreprise Chuck & Co;

Proposé par le conseiller Pierre LeBlanc  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal octroie le contrat de gré à gré à l'entreprise Chuck & Co pour des services de gestion documentaire à la Ville de Bedford pour un montant de 17 600\$, plus les taxes applicables.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

25-05-169

**Autorisation de signature – Acte de cession – Projet La Relance**

Considérant la résolution numéro 24-09-284;

Considérant la réception définitive des travaux daté du 13 août 2024;

Que M<sup>e</sup> Line Barry, notaire, a été mandatée afin de préparer l'acte relatif à cette transaction;

Considérant qu'il y a lieu de modifier les numéros de lots qui seront cédés à la Ville;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac

Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que la Ville de Bedford accepte la cession, sans frais, des infrastructures et des lots 6 566 445 (rue), 6 566 448 (parc), 6 566 442 (bassin) et 6 566 447 (accès au parc) du cadastre du Québec.

Que le maire monsieur Claude Dubois et le directeur général monsieur Richard Joyal soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Bedford tout document permettant de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

N.M.

**Dépôt du registre des permis du mois d'avril 2025**

N.M.

**Dépôt du procès-verbal de la rencontre du CCU tenue le 23 avril 2025**

N.M.

**Dépôt du procès-verbal de la rencontre du CCU tenue le 30 avril 2025**

25-05-170

**PIIA 5 rue Des Bâtisseurs**

Considérant la demande soumise afin d'approuver l'apparence extérieure d'un immeuble de 6 logements sur le lot 6 566 429 ;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12;

Considérant que la demande est basée sur les plans d'aménagement extérieur de FNX Innov, produit par A. Gamache, architecte paysager, # de projet 2102656, daté du 2022-12-08 ;

Considérant que la demande est basée sur les plans d'architecture de Boum Architecture, produit par Marie-Claude Bouvier, architecte, dossier # 25-005, daté du 2025-05-01 ;

Considérant que les matériaux de revêtement extérieur proposé en référence au plan d'architecture sont maintenant :

- De l'acier board&batten couleur blanc sur la portion AC1
- De l'acier couleur blanc pur posé horizontalement sur la portion AC2
- De l'acier couleur chardon posé horizontalement sur la portion AC3

Proposé par le conseiller Daniel Audette

Appuyé par le conseiller Pierre LeBlanc

Que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA.

ADOPTÉE

25-05-171

**PIIA – 17 rue des Bâtisseurs**

Considérant la demande soumise afin d'approuver l'apparence extérieure d'un immeuble de 6 logements sur le lot 6 566 416 ;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12 ;

Considérant que la demande est basée sur les plans d'aménagement extérieur de FNX Innov, produit par A. Gamache, architecte paysager, # de projet 2102656, datés du 2022-12-08 ;

Considérant que la demande est basée sur les plans d'architecture de Boum Architecture, produit par Marie-Claude Bouvier, architecte, dossier # 23-041, datés du 2023-12-22 ;

Considérant que les matériaux de revêtement extérieur proposé en référence au plan d'architecture sont maintenant :

- De l'acier couleur gris granite sur la portion AC1;
- De l'acier couleur gris orageux sur la portion AC2;
- De l'acier couleur minerai de fer sur la portion AC3;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA.

ADOPTÉE

25-05-172

**PIIA – 24 rue des Bâtisseurs**

Considérant la demande soumise afin d'approuver l'apparence extérieure d'un immeuble de 6 logements sur le lot 6 566 419 ;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12 ;

Considérant que la demande est basée sur les plans d'aménagement extérieur de FNX Innov, produit par A. Gamache, architecte paysager, # de projet 2102656, datés du 2022-12-08 ;

Considérant que la demande est basée sur les plans d'architecture de Boum Architecture, produit par Marie-Claude Bouvier, architecte, dossier # 23-041, datés du 2023-12-22 ;

Considérant que les matériaux de revêtement extérieur proposé en référence au plan d'architecture sont maintenant :

- De l'acier couleur gris granite sur la portion AC1;
- De l'acier couleur gris orageux sur la portion AC2;
- De l'acier couleur minerai de fer sur la portion AC3;

Considérant que les matériaux choisis sont identiques aux couleurs choisies pour l'immeuble localisé au 22 rue des Bâtisseurs ;

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par le conseiller Pierre LeBlanc

Que ce conseil refuse, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA et demande une nouvelle proposition de couleur différente des immeubles adjacents.

25-25-172  
(suite)

Que ce conseil approuve la demande si le demandeur choisi ces revêtements, afin de créer une uniformité de couleur dans le quartier :

- de l'acier couleur gris orageux sur la portion AC1;
- de l'acier couleur graine de millet sur la portion AC2;
- de l'acier couleur sablon sur la portion AC3.

ADOPTÉE

25-05-173

**PIIA – 100 rue Wheeler – bâtiment accessoire et gloriette**

Considérant la demande soumise afin d'approuver l'aménagement d'un stationnement, une aire de repos avec gloriette et un bâtiment accessoire ;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12 ;

Considérant la demande vise l'utilisation d'un conteneur recouvert de bois traité ;

Considérant la demande est conforme à la réglementation d'urbanisme ;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA.

ADOPTÉE

25-05-174

**PIIA 148 rue Principale – rénovation extérieur**

Considérant la demande soumise afin de rénover la façade de la résidence par le remplacement des fenêtres, le retrait de deux fenêtres en saillies et le remplacement du revêtement extérieur par du déclin de vinyle blanc ;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12 ;

Considérant la demande vise à rétablir l'apparence original de la résidence ;

Considérant les rénovations seront bénéfiques pour l'apparence du bâtiment ;

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par le conseiller Pierre LeBlanc

Que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA.

ADOPTÉE

25-05-175

**PIIA 120 rue Cyr – Rénovation extérieur**

Considérant la demande soumise afin de rénover la façade de l'immeuble du 120, rue Cyr ;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12 ;

Considérant la demande vise le remplacement des revêtements extérieur, l'agrandissement d'une fenêtre en ajoutant une fausse fenêtre, l'ajout de cadrage aux différentes portes et fenêtres, l'ajout d'une rampe d'accès couverte à l'avant et le déplacement de la porte principale ;

Considérant que la demande est basée sur le plan fourni par le demandeur, plan daté du 04/2025 ;

25-05-175  
(suite)

Considérant que les matériaux demandés seront du « Corrugé » ondulé de couleur galvalume et les bordures fait de panneaux métalliques de couleur rouge vif ;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA.

ADOPTÉE

25-05-176

**Dérogation mineure – 20 rue du Cardinal – Galerie latérale**

Considérant la demande soumise afin de permettre l'implantation d'une galerie rattachée à la résidence du 20, rue du Cardinal à une distance de 1.2 mètre de la ligne de terrain latérale ;

Considérant que le règlement de zonage 699-11 requiert une marge minimale latérale de 1.5 mètre à l'article 52 ;

Considérant que l'espace disponible sur le terrain est restreint sur un terrain d'une résidence jumelée, et que la galerie bloquerait une fenêtre si le règlement était respecté;

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de dérogation mineure et de permettre l'implantation de la galerie à une distance de 1.2 mètre de la ligne latérale gauche.

ADOPTÉE

25-05-177

**Dérogation mineure - 77-79, rue Rivière – lotissement largeur de lot avant**

Considérant la demande soumise afin de permettre le lotissement d'un lot ayant un frontage d'une largeur de 19.24 mètres sur la rue Rivière ;

Considérant le plan projet de lotissement produit par Maxime Bourgeois, arpenteur-géomètre, de son dossier 2016-387, minute 13959 ;

Considérant la demande vise à lotir un terrain pour y construire un immeuble de 3 logements ;

Considérant que le règlement de lotissement 700-11 requiert une largeur de 20 mètres pour un lot d'usage trifamilial;

Considérant que l'immeuble ainsi créé sera assujetti au règlement de PIIA pour la construction de la résidence trifamiliale ;

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par le conseiller Pier LeBlanc

Que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de dérogation mineure et de permettre le lotissement du lot 5 602 214 en 2 parties, dont le lot 2 aura un frontage de 19.24 mètres.

ADOPTÉE

25-05-178

**Acceptation d'une proposition pour la vente et la mise en valeur des terrains du projet Héritage sur la rue Alcée-Rocheleau**

Considérant le souhait de la Ville de Bedford de trouver une entreprise afin de développer un beau projet domiciliaire de semi-détachés dans le secteur du Parc Héritage;

Considérant l'appel de propositions lancé pour la vente et la mise en valeur des terrains du projet Héritage lancé sur SEAO et disponible sur demande le 5 février 2025;

Considérant que trois (3) entreprises ont déposé une proposition à la date et à l'heure prévues, soit :

Proposants	Pointage
Gestion Marc Chevalier inc.	85.72
Groupe Nivelux (9280-5464 Québec inc.)	89.03
Construction Jolivar (2020) inc.	110.00

Considérant qu'un comité de sélection a procédé à l'analyse des propositions selon la grille d'évaluation détenue dans les documents;

Considérant que Construction Jolivar (2020) inc. a obtenu le pointage le plus élevé pour cet appel de propositions;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil accepte la proposition de Construction Jolivar (2020) inc. pour la vente et la mise en valeur des terrains du projet Héritage sur la rue Alcée-Rocheleau.

Que ce conseil autorise le maire et le directeur général à signer la promesse d'achat des terrains du projet Héritage pour et au nom de la Ville de Bedford.

ADOPTÉE

25-05-179

**Mandat à GESTIM INC pour la nomination d'un inspecteur adjoint**

Considérant les nombreux dossiers à traiter par l'inspecteur municipal à la Ville de Bedford;

Considérant que la nomination d'un inspecteur adjoint est souhaitable afin de suffire à la tâche notamment pour les dossiers de nuisances, les fermetures de permis et les inspections du territoire;

Considérant qu'un inspecteur adjoint pourra aussi répondre occasionnellement aux demandes d'information ou émettre des permis;

Proposé par le conseiller Pierre LeBlanc  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise la nomination de Monsieur Antoine Gauthier-Grégoire, à titre d'inspecteur adjoint.

De désigner monsieur Gauthier-Grégoire comme autorité compétente pour l'application des règlements suivants :

- Règlement de zonage ;
- Règlement de lotissement ;
- Règlement sur la construction ;
- Règlement relatif à l'émission des permis et certificats ;
- Règlement sur les conditions d'émission des permis de construction ;

25-05-179  
(suite)

- Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE), sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et sur les dérogations mineures;
- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;
- Règlement concernant les nuisances ;
- Règlement de contrôle intérimaire de la MRC Brome-Missisquoi.

ADOPTÉE

25-05-180

**Autorisation de signature – Acte d'échange de terrain – 75 rue de l'Église**

Considérant l'entente de principe conclue entre la Ville de Bedford et les propriétaires du 77A rue de l'Église relativement à un échange de terrain;

Considérant le nouveau lotissement des lots concernés;

Considérant que M<sup>e</sup> Line Barry, notaire, a été mandatée afin de préparer l'acte relatif à cette transaction;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de ladite entente de principe;

Proposé par le conseiller Pierre LeBlanc  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Bedford tout document permettant de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

25-05-181

**Autorisation de vente de garage pour 2025**

Considérant que le conseil désire modifier les normes encadrant les ventes de garage sur son territoire afin d'en permettre la tenue plus d'une fois par année;

Considérant les délais requis par la Loi pour modifier le règlement de zonage de la ville;

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

De permettre à l'inspecteur en bâtiment d'autoriser plus d'une vente de garage par année et ce malgré la réglementation d'urbanisme en vigueur actuellement;

De permettre la tenue d'une vente de garage à :

- une fois par mois;
- le premier week-end du mois;
- du mois de mai au mois d'octobre seulement.

Qu'en plus, de ces autorisations, ce conseil désire permettre la tenue de vente de garage aux dates suivantes pour l'année 2025 :

- le week-end du 17 mai;
- le week-end du 31 mai;

D'appliquer toute autre disposition applicable concernant les ventes de garage.

De publier sur les outils de communications de la ville les modifications apportées afin d'informer les citoyens de ces changements.

ADOPTÉE

25-05-182

**Autorisation de paiement du décompte No.3 pour le remplacement du dégrilleur de la station d'épuration**

Considérant l'octroi d'un contrat à « Lessard et Demers, Mécanique de procédé inc. » pour le remplacement du dégrilleur de la station d'épuration, et ce, en vertu de la résolution 22-10-273 et pour un montant de 279 999,99\$ incluant les taxes ;

Considérant le paiement du décompte No.1 au montant de 250 238,80\$ (incluant les taxes), et ce en vertu de la résolution 24-03-97 ;

Considérant le paiement du décompte No.2 au montant de 16 192,94\$ (incluant les taxes), et ce en vertu de la résolution 24-05-162 ;

Considérant la vérification du décompte No.3 rév01 pour la réception définitive en date du 16 avril 2025 ainsi que la recommandation de paiement faites par Tetra Tech pour un montant de 14 054,30\$ (incluant les taxes);

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par le conseiller Pierre LeBlanc

Que ce conseil autorise le paiement du décompte No.3 à Lessard & Demers, Mécanique de procédé Inc. au montant de 14 054,30\$ (incluant les taxes), pour la libération de la dernière retenue de 5% et la réception finale de ce projet.

« Je, directeur général et trésorier de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

25-05-183

**Services professionnels pour assistance technique et administrative pour l'année 2025**

Considérant que la Ville de Bedford fonctionne avec des effectifs réduits dans le domaine technique;

Considérant que la Ville de Bedford a souvent besoin, et ce à chaque année, d'assistance technique et administrative offertes par des professionnels;

Considérant que la firme Tetra Tech a une connaissance approfondie de nos installations et des défis à relever par la Ville de Bedford;

Considérant que la firme Tetra Tech offre une panoplie de services techniques et administratifs dans le domaine municipal;

Considérant que la Ville de Bedford a demandé une offre de services à Tetra Tech pour des services professionnels occasionnels pour assistance technique et administrative pour l'année 2025;

Considérant que cette offre de services est prévue au budget, qu'elle est jugée conforme et acceptable pour ce type de travail;

Considérant que dès que ce mandat sera octroyé à Tetra Tech, le contrat (résolution 24-03-98) couvrant l'assistance technique et administrative pour l'année 2024 sera terminé;

Proposé par le conseiller Pierre LeBlanc  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

25-05-183  
(suite)

Que ce conseil octroie un mandat à Tetra Tech pour des services professionnels occasionnels pour assistance technique et administrative pour l'année 2025 pour un montant budgétaire de 20 000 \$, plus les taxes applicables et que les services seront facturés sur une base à tarif horaire selon la grille des taux horaires par catégorie de professionnel, indiquée dans leur offre de services 47245TTC (10OSV) et que les frais de déplacement de 0,66 \$/km sont en sus.

ADOPTÉE

25-05-184

**Octroi de contrat de gré à gré – remplacement de luminaires au terrain de tennis et au terrain de balle**

Considérant qu'il est nécessaire d'octroyer un contrat pour le remplacement de luminaires DEL aux terrains de tennis et de balle ;

Considérant l'offre de services reçue par la compagnie SEEDEL inc. pour les équipements d'éclairage au DEL;

Considérant le programme de subvention d'Hydro-Québec pour le remplacement des luminaires;

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par le conseiller Pierre LeBlanc

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal octroie le contrat de gré à gré à la compagnie SEEDEL inc. pour les soumissions 12925 et 12925-1 au montant 68 211,60 \$ plus les taxes applicables pour le remplacement des luminaires DEL aux terrains de tennis et de balle.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

25-05-185

**Mandat pour l'inspection des pièges à matières grasses en 2025**

Considérant que la ville de Bedford désire continuer à inspecter tous les établissements situés sur son territoire qui effectuent de la préparation alimentaire et le cas échéant, doivent être munis d'un piège à matières grasses ;

Considérant que les employés de la ville de Bedford ne possèdent pas les connaissances nécessaires pour effectuer ce travail ;

Considérant que « Consultation LCB » est l'entreprise spécialisée en inspection des pièges à matières grasses qui a effectué les inspections des pièges à matières grasses sur le territoire de la ville de Bedford depuis 2022 et que le tout a été fait à la satisfaction de la ville ;

Considérant que « Consultation LCB » a déposé une offre de services applicable en 2025 à la ville de Bedford pour continuer le mandat ;

Considérant que les tâches qui ont été faites depuis 2022 sont :

- Inspection terrain à l'aide d'un questionnaire qui a été complété par les propriétaires des commerces ;
- Rapport de visite des lieux ;
- Rapport d'inspection ;
- Remise du registre d'entretien et d'inspection qui a été remis lors de la visite des lieux;

25-05-185  
(suite)

Considérant que les tâches que devrait accomplir « Consultation LCB » en 2025, selon les disponibilités, seraient :

- Envoyer une lettre de non-conformité préalablement signée par la ville, indiquant un délai de mise en conformité, aux commerçants apparaissant sur la liste de non-conformité;
- Faire une dernière inspection après l'échéance du délai de mise en conformité et dans le cas où le commerce est toujours non-conforme, demander à la ville d'émettre un constat d'infraction à la suite du non-respect du règlement 452-21-1 de la ville de Bedford;

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil octroie le mandat d'inspection des pièges à matières grasses situés sur le territoire de la ville de Bedford pour 2025 à l'entreprise « Consultation LCB », selon leur offre de services datée du 27 avril 2025.

« Je, directeur général et greffier de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

25-05-186

#### **Octroi de contrat de gré à gré pour l'acquisition d'une faucheuse**

Considérant le besoin de faire l'acquisition d'une faucheuse pour le service des travaux publics;

Considérant les propositions reçues;

Considérant qu'Équipements Guillet – Sabrevois a présenté la soumission #287 au montant de 17 000 \$, plus les taxes si applicables, pour la fourniture d'une faucheuse Pottinger Novacat 262;

Proposé par le conseiller Pierre LeBlanc  
Appuyé par le conseiller Marie-Pier Tougas

Que ce conseil octroie de gré à gré le contrat d'acquisition d'une faucheuse pour le service des travaux publics à Équipements Guillet – Sabrevois, au montant de 17 000\$, plus si applicables.

Que ce conseil autorise de remettre en échange le tracteur versatile Ford 276 en contrepartie d'une somme de 8 500\$.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

25-05-187

#### **Nomination d'un fonctionnaire désigné pour l'application du Règlement numéro 682-08 relatif à la sécurité incendie**

Considérant le Règlement numéro 682-08 relatif à la sécurité incendie;

Considérant que l'autorité compétente dans ce règlement est une personne désignée (fonctionnaire) pour l'application dudit règlement et doit être nommée par résolution du conseil municipal;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

25-05-187  
(suite)

Que ce conseil nomme monsieur Jesse Salois, pompier, comme fonctionnaire désigné du Règlement numéro 682-08 relatif à la sécurité incendie, notamment pour :

- l'application du règlement numéro 682-08;
- l'émission des constats d'infraction.

ADOPTÉE

N.M.

**Dépôt de la liste des embauches au 6 mai 2025**

25-05-188

**Nomination d'une personne responsable du protocole d'entente avec la Sûreté du Québec concernant la vérification des antécédents criminels de toute personne œuvrant pour la ville auprès des personnes vulnérables**

Considérant la nécessité de désigner une personne responsable du protocole d'entente et du suivi des demandes de vérification d'antécédents criminels entre la Ville de Bedford et la Sûreté du Québec;

Considérant que la Ville de Bedford se doit de s'assurer de la sécurité des utilisateurs de ces services;

Considérant la volonté de la ville de maintenir un protocole d'entente avec la Sûreté du Québec afin de vérifier les antécédents criminels de toute personne œuvrant pour le compte de la Ville de Bedford auprès des personnes vulnérables;

Considérant la nature confidentielle des informations recueillies;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Pierre LeBlanc

Que le conseil désigne madame Catherine Nadeau, directrice générale adjointe et greffière, pour représenter la Ville de Bedford pour signer tout document d'entente et assurer l'application du protocole avec la Sûreté du Québec, concernant la vérification des antécédents criminels pour tout employé de la ville qui pourrait être en contact avec une personne vulnérable, tel que défini dans le protocole d'entente.

Que le Conseil municipal désigne également madame Catherine Nadeau, laquelle aura la responsabilité d'identifier convenablement à l'aide d'une pièce d'identité avec photo, toutes les personnes qui, pour le compte de la Ville de Bedford, consentiront à la vérification de leurs antécédents criminels par la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

25-05-189

**Nomination – 4<sup>e</sup> Poste de 30 heures journalier service de la maintenance (aréna et au centre communautaire)**

Considérant qu'un 4<sup>e</sup> poste de 30 heures à titre de journalier au service de la maintenance (à l'aréna et au centre communautaire) a été créé à la suite de la signature d'une lettre d'entente avec le syndicat;

Considérant que lorsque les heures de travail disponibles ne permettent pas d'accorder un minimum de 30 heures chacun aux 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> employés, la ville va accorder un minimum de 30 heures au 3<sup>e</sup> employé et peut réduire l'horaire du 4<sup>e</sup> employé à un minimum de 24 heures dans une même semaine;

Considérant que le poste a été affiché à l'interne, conformément à la convention collective en vigueur;

25-05-189  
(suite)

Considérant que monsieur Pierre Lafrance a déposé sa candidature et que celui-ci rempli les exigences pour occuper le poste;

Proposé par le conseiller Pierre LeBlanc  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil nomme monsieur Pierre Lafrance au 4<sup>e</sup> poste de 30 heures à titre de journalier au service de la maintenance (à l'aréna et au centre communautaire) de la Ville de Bedford, et ce depuis le 14 avril 2025, le tout selon les modalités de la convention collective en vigueur.

Que lorsque les heures de travail disponibles ne permettent pas d'accorder un minimum de 30 heures chacun aux 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> employés, la ville accorde un minimum de 30 heures au 3<sup>e</sup> employé et peut réduire l'horaire du 4<sup>e</sup> employé à un minimum de 24 heures dans une même semaine.

ADOPTÉE

25-05-190

**Nomination – 3<sup>e</sup> Poste de 30 heures journalier au service de la maintenance (à l'aréna et au centre communautaire)**

Considérant que le 3<sup>e</sup> poste de 30 heures de journalier au service de la maintenance (à l'aréna et au centre communautaire) est vacant à la suite de l'application de cet employé au 4<sup>e</sup> poste de journalier;

Considérant le besoin de combler la vacance de ce poste;

Considérant que le poste a été affiché à l'interne, conformément à la convention collective en vigueur;

Considérant que monsieur Charles Fortin a déposé sa candidature et que celui-ci rempli les exigences pour occuper le poste;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil nomme monsieur Charles Fortin au 3<sup>e</sup> poste de minimum 30 heures et maximum de 40 heures à titre de journalier au service de la maintenance (à l'aréna et au centre communautaire) de la Ville de Bedford et ce depuis le 21 avril 2025, le tout selon les modalités de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

N.M. **Dépôt du procès-verbal de la Zone-Éco (Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi) du 11 mars 2025**

N.M. **Dépôt d'une lettre du ministère des Affaires municipales sur la bonification du programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028**

N.M. **Dépôt d'une lettre du ministère des Transports relative au report de l'autorisation – Installation d'un système de feux rectangulaires à clignotement rapide dans diverses municipalités**

N.M. **Dépôt d'une lettre concernant l'embranchement Stanbridge de la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique**

N.M. **Dépôt d'une lettre de la Ville de Farnham – Demande d'acquisition emprise ferroviaire abandonnée**

N.M.

**Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.**

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 2 mai 2025 sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi.

Quatre (4) personnes se prévalent de la période de questions comme suit :

- Est-ce possible de modifier la publication pour l'évènement du 17 mai afin d'inclure toutes les activités et organismes qui sont prévus cette journée?
- Concernant les terrains derrière la rue Élisabeth, quels sont les projets et est-ce que vous seriez prêts à vendre les terrains?
- Dans le rapport financier, quels sont les montants pour la caserne et l'hôtel de Ville qui sera pris à même le surplus accumulé non-affecté?
- Sujet 7.14, c'est à quel endroit ça? Est-ce que la Ville est propriétaire du terrain avant à gauche avant de traverser la passerelle, car c'est une belle place pour mettre des bancs?
- Dans le projet de La Relance, il était prévu initialement de planter des arbres et faire un aménagement paysager, y'a-t-il un suivi à cet effet?
- Est-ce que l'inspecteur municipal peut intervenir dans le dossier d'une propriété sur la rue de l'Église dont le propriétaire fait des rénovations et dépose tous les débris sur le bord de la clôture?
- Pour le projet Héritage, est-ce que c'est le CCU qui a pris la décision? Y'a-t-il une grosse différence entre les propositions déposées?
- Avez-vous eu des offres d'achat pour l'hôtel de Ville?

25-05-191

**Levée de la séance**

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que la séance soit levée à 20h02.

ADOPTÉE

---

Claude Dubois, maire

---

M<sup>e</sup> Catherine Nadeau, directrice générale adjointe et greffière